



LE POLITIQUE



MUNICIPAL, PROVINCIAL ET NATIONAL.

FRANCE.

Paris, le 12 janvier. — Le conseil des manufactures a décidé tout récemment qu'un droit protecteur serait perçu sur les lins filés à la mécanique venant de l'étranger, et comme conséquence nécessaire en demandera un abaissement du droit entré sur les lins bruts.

— Soixante-neuf projets de chemins de fer sont en ce moment soumis à M. le ministre du commerce. Sur ce nombre trente-sept ont été renvoyés par M. Thiers à la direction des ponts et chaussées pour avoir l'avis du conseil.

— On fait en ce moment des essais de médecine homéopathique dans un hospice de Paris. Le résultat n'en est pas encore connu. Au reste, depuis quelques années, la médecine homéopathique était professée par plusieurs docteurs, mais sans que le public fût initié aux mystères de la nouvelle méthode. C'est aux docteurs Léon-Simon et Curie de Mulhouse, que l'on devra la vulgarisation de la médecine homéopathique découverte par Hahnemann.

— Une nombreuse promotion de sous-lieutenants vient d'être faite à Saint-Cyr. Jamais liste ne fut peut-être plus riche en noms historiques. On y retrouve, outre le nom de Christophe Colomb, ceux de Kléber, de Junot, de Gaulaincourt, de Bertrand, de Lascazes, de Rampon, Reille, de Polignac, de Brayer, de Sebastiani, de Boyer, de Dupont, de Bonnet, de Montalembert, de Faure, de Montbrun, de Fauconnet; enfin celui de Flavigny, porté par un brave général de la république, qui en 1796, écrivit à son général en chef une lettre conservée par tradition dans la mémoire de tous nos troupiers, lettre qui mérite d'être citée comme un échantillon du style de l'époque. La voici :

« Citoyen général, je te prévins que mes lapins n'ont pas de pain; tes commissaires le volent. Pas de pain, pas de lapins; pas de lapins, pas de victoires. FLAVIGNY. »

PS. Envoie-moi une paire de souliers.

— Un traité complet du *Contrat de Mariage* manquait à la jurisprudence. M. Battur, avocat à la cour royale de Paris et docteur en droit, connu par diverses publications sur nos codes, et notamment sur le titre des *Privilèges et Hypothèques*, vient de remplir cette lacune. Son traité du *Contrat de Mariage* comprend le traité de la *Communauté* et celui du *Régime Dotal*. Cette ouvrage paraîtra par souscriptions.

AFFAIRES D'ESPAGNE.

Nous avons reçu hier le journal de Barcelone, *el Vapor*, du 3 janvier. Il ne contient rien de relatif à la sommation que l'on disait avoir été adressée par le capitaine-général Llander à la reine, pour le renvoi immédiat du ministre Zéa, et la convocation immédiate des Cortès du royaume.

Les lettres particulières de la Catalogne sembleraient aujourd'hui confirmer qu'un mouvement constitutionnel, dirigé par les autorités mêmes de Barcelonne, a pris un caractère sérieux, et qu'un envoyé du capitaine-général Llander a été expédié à Madrid.

Un journal du soir cite aujourd'hui la phrase suivante, comme l'une des plus importantes de l'adresse envoyée à la reine par le général Llander.

« Que Votre Majesté veuille bien choisir un ministère qui inspire notoirement confiance, et en même temps décréter la plus prompte réunion des Cortès, conformément à nos lois et avec la latitude qu'exige cette représentation des

trois Etats, en considérant l'état actuel de la population. »

(Débats.)

— On écrit de Madrid, le 6 janvier :

Aujourd'hui S. M. la reine régente a passé la revue des troupes en garnison à Madrid; comme il a fait très beau, cette cérémonie a attiré un concours immense et des plus brillants.

La reine a fait aux troupes l'allocution suivante :

La reine-régente à l'armée espagnole.

« Soldats, héritiers de la loyauté et de la valeur du Cid et autres héros qui ont immortalisé le nom espagnol, vous scellez comme eux de votre sang la noble entreprise confiée à votre fidélité. La petite-fille de Saint Ferdinand, la seconde des Isabelles de Castille, proclamée par la nation, croît à l'ombre de vos lauriers, et son innocence est couverte de vos armes. Elle récompensera un jour vos efforts en rendant heureux le peuple dont vous lui gardez la couronne, et moi, en attendant, je lui prépare le chemin, en remplissant avec zèle ma noble tâche, j'aurai soin de vous.

« En contemplant aujourd'hui l'aspect martial des troupes qui composent la garnison de la capitale, je crois me trouver au milieu de l'armée qui élève sur ses écussons la reine Isabelle.

« Des jours plus pacifiques et plus sereins suivront sans doute, avec la faveur du ciel, les jours de trouble qui s'écoulent; alors je visiterai les provinces pour connaître de près leurs besoins, et je parcourrai vos rangs, qui sont ceux de la fidélité. »

Il est arrivé un colonel en députation de la Catalogne, qui porte une adresse du général Llander, dans laquelle, après avoir fait ses observations sur des ordres, d'après lui, impraticables qu'il avait reçus du gouvernement, il finit par demander le renvoi de M. Zéa Bermudez, et fait d'autres conditions qu'il serait, dit-il, en état d'exiger par la force, comptant sur l'esprit de la principauté et sur l'adhésion de M. de San Martin, capitaine-général de Valence. On cite la phrase suivante, comme l'une des plus importantes de cette adresse :

« Que Votre Majesté veuille bien choisir un ministère qui inspire notoirement confiance, et en même temps décréter la plus prompte réunion des Cortès, conformément à nos lois et avec la latitude qu'exige cette représentation des trois Etats, en considérant l'état actuel de la population. »

Le curé Mérino et l'évêque de Léon sont avec don Carlos en Portugal.

Le général Lorenzo a été décoré du grand cordon de Saint-Ferdinand, et les colonels Oraa et le baron del Solaa ont été nommés brigadiers à cause de leur conduite dans l'affaire de Guernica.

« Le 4 a eu lieu la grande junte des finances. Dix-huit personnes la composaient, elle était présidée par le ministre Burgos, les directeurs des rentes, le directeur général du trésor, les directeurs qui viennent d'être reformés, M. Banqueri et les intendants de l'armée et de la marine. M. Burgos a prononcé un discours très franc dans lequel il a démontré l'état fâcheux du trésor; tous les membres ont parlé assez nettement, et sans se gêner, sur le même sujet; et sans rien indiquer précisément.

On a désigné enfin que la commission des finances, qui doit s'occuper du rapport que le gouvernement réclame sur cette matière, serait composée de MM. Banqueri, Perez, Gargollo, Elola, Alonso et Remisa; mais on doute que sans emprunt on puisse marcher. M. Gargollo a proposé à l'assemblée, que, pour sortir d'embarras, on excitât le zèle et le patriotisme des consuls du royaume; ce soir la commission doit se réunir encore

pour faire immédiatement après son rapport définitif au ministère.

Aujourd'hui on a affiché au trésor royal qu'on ne paierait plus qu'un tiers de leurs honoraires aux employés, et même la liste civile est obligée de s'y conformer, car les provinces n'en voient plus rien à la capitale, et les ressources manquent.

BELGIQUE.**CHAMBRE DES REPRÉSENTANS.**

Séance du 14 janvier. — (MM. le président et les vice-présidents étant absents, M. Pirson occupe le fauteuil en qualité de doyen d'âge.)

La séance est ouverte à une heure.

La chambre décide que M. le doyen d'âge continuera d'occuper le fauteuil en l'absence de MM. le président et les vice-présidents.

M. d'Hoffsmidt lit le rapport de la commission chargée de l'examen du compte de la chambre. — L'impression en est ordonnée et la discussion en aura lieu après celle du projet de loi relatif aux auditeurs militaires.

M. Ernst donne lecture du rapport de la commission chargée de l'examen des deux projets de loi relatif à l'organisation de l'académie belge des sciences et belles-lettres, dont l'un a été présenté par le ministre de l'intérieur et l'autre par M. Dumortier. La commission, d'accord avec cet honorable membre a présenté un nouveau projet de loi concernant l'objet susdit. — L'impression en est ordonnée.

M. Eloy de Burdinne monte à la tribune et développe sa proposition relative à la sortie et l'entrée des grains, qu'il a présentée dans une séance précédente. — La prise en considération en a lieu à l'instant et le renvoi en sections en est ordonné.

M. Desmanet de Biesme prie le ministre de l'intérieur de demander des renseignements sur cet objet aux chambres de commerce et aux commissions d'agriculture des provinces, et de les communiquer à la chambre avant la discussion de la proposition.

M. Dumortier désire que la chambre s'adresse directement aux chambres de commerce et aux commissions d'agriculture sans demander l'intermédiaire du ministre.

M. le ministre de la justice dit que le gouvernement s'occupe depuis long-temps de l'objet en question, et qu'il pense que le ministre de l'intérieur, qui entrera bientôt, pourra donner les renseignements désirables.

M. Gendebien demande qu'on invite le ministre de l'intérieur à venir; il pense comme le ministre de la justice, qu'il serait inconvenant de demander aux chambres de commerce rapport sur rapport.

L'ordre du jour appelle la suite de la discussion du budget des affaires étrangères.

CHAPITRE II. — Traitement des agents du service extérieur.

Art. 4. Autriche fr. 30,000. — Adopté.

M. Dumortier demande que le commissaire du roi dise si le gouvernement a l'intention d'envoyer à Vienne une personne capable de défendre les intérêts de la Belgique, dans le cas où on s'occuperait de celle-ci dans la conférence des ministres.

M. Nothomb : La Belgique n'a à accréditer personne auprès de la conférence de Vienne. La question belge a été traitée ailleurs, ainsi que tout ce qui regarde le Luxembourg.

Art. 5. Russie, fr. 40,000. — Adopté.

Art. 6. États-Unis, fr. 25,000. — Adopté.

Art. 7. — Diète-Germanique, francs 12,600. — Adopté.

Art. 8. Brésil, fr. 21,000. — Adopté.

Art. 9. Espagne, fr. 12,600.

M. Desmanet de Biesme demande si le gouvernement n'a pas fait de démarches pour nous faire reconnaître par l'Espagne.

M. Nothomb : l'Espagne a adopté pour principe de ne reconnaître aucun état avant qu'il ne soit reconnu par la puissance à laquelle il a appartenu précédemment. Elle n'a pas dévié de ce principe pour les états de l'Amérique méridionale, ni pour la Grèce, qui est reconnue par toutes les autres puissances ; elle attend pour ce dernier pays la reconnaissance de la part de l'empire ottoman, comme elle attend pour nous la reconnaissance de la Hollande. Nos vaisseaux sont cependant bien accueillis en Espagne, et nous pouvons correspondre avec ce gouvernement par l'intermédiaire d'un agent d'une puissance reconnue par lui.

Comme nous sommes reconnus par le Portugal, nous enverrons bientôt un agent à Lisbonne. On pourrait donc rédiger l'art. ainsi : pour l'Espagne ou le Portugal.

M. Deamet demande qu'on envoie à Madrid un agent commercial.

M. A. Rodenbach appuie cette demande par le motif que ce pays est un des plus importants pour nos relations commerciales.

M. Nothomb dit que le gouvernement prendra des renseignements pour savoir s'il y a moyen de satisfaire à cette demande.

Sur la proposition de M. Coghen, le mot *Portugal* est substitué à celui d'*Espagne*, et le chiffre de fr. 12,600 est adopté.

Art. 10. Italie, fr. 10,500. — Adopté.

Art. 11. Suède, fr. 12,600. — Adopté.

M. le ministre de l'intérieur qui est entré pendant cette discussion est invité à donner des explications sur les renseignements qu'il aurait obtenus des chambres de commerce et des commissions d'agriculture sur le commerce des grains.

Il dit que tous les renseignements ne sont pas encore parvenus au gouvernement et qu'il ne se croit pas assez éclairé pour faire un rapport ; mais qu'il se chargera avec plaisir de transmettre aux chambres de commerce et aux commissions d'agriculture la proposition de M. Eloy de Burdinne.

M. Eloy de Burdinne croit qu'il est dangereux de retarder la discussion de sa proposition, parce que l'on profitera du moment pour importer en grande quantité les grains étrangers.

Sur la demande de M. Doignon, la proposition de M. Eloy de Burdinne est renvoyée à la commission de l'industrie et du commerce qui sera chargée de prendre les renseignements dont il a été question.

La séance est levée à quatre heures et remise à demain.

Dans la séance du 15, on a continué la discussion du budget des affaires étrangères. La discussion a roulé principalement sur les traitemens des agens diplomatiques en non-activité. Plusieurs membres ont pensé qu'il était inconstitutionnel d'accorder des traitemens de non-activité, parce qu'ils pourraient en quelque sorte être considérés comme traitemens d'attentes.

LIEGE, LE 16 JANVIER.

On lit dans l'*Indépendant* :

« La commission des pétitions a consacré avant hier plusieurs heures à l'examen de la réclamation de M. Dejaer. Il a été reconnu que la régence avait frappé cet échevin d'une véritable destitution et qu'il était impossible de justifier un tel acte. C'est M. Liedts qui est chargé du rapport, et de motiver avec quelque développement les conclusions de la commission. On croit que cet honorable membre sera bientôt en mesure de lire son travail à la commission, et de le présenter à la chambre avec le prochain fenilletteon. »

— Des arrêtés du 11 et 17 décembre autorisent l'établissement de 13 distilleries, la plupart dans la province de Luxembourg.

— On écrit de Gand, le 14 janvier :

« Le capitaine Ramond, aide-de-camp du général Bryas, s'est brûlé la cervelle hier à six heures du soir. Il se trouvait momentanément dans cette ville, où il avait encore rempli les fonctions de capitaine d'état-major. »

« D'après une lettre qu'on a trouvée, il paraît qu'il s'est porté à cet acte de désespoir pour mettre un terme aux maladies qui l'accablaient. »

— M. le ministre des finances s'occupe en ce moment de la formation d'une commission, à laquelle seraient soumis les projets relatifs à la révision des impôts. Des modifications étant survenues dans le personnel de celle qui existe, il importait d'aviser à en former une plus complète. Le premier projet qui sera livré à son examen est celui de la contribution personnelle.

— Les seules nouvelles étrangères, arrivées ce matin, qui présentent quelque intérêt sont celles d'Angleterre arrivées par les journaux de Londres du 14 janvier. Les armemens de la marine anglaise continuent.

La *Gazette militaire et navale* parle de l'activité qui règne dans les arsenaux militaires et les chantiers royaux. A Woolwich, on continue l'armement et l'équipement du *Trafalgar* de 120 canons. Dans le bassin de Sheerness se trouve le *Tonnant* de 84 et le *Camperdown* de 106, et on y prépare la *Médée*, vaisseau de guerre à vapeur pour prendre la mer. Le *Spitfire*, autre vaisseau à vapeur, est prêt à sortir du bassin. En général ; on répare un grand nombre de vaisseaux de diverses grandeurs.

— Le comité central, établi à Bruxelles, en faveur des réfugiés politiques, continue avec une infatigable persévérance la tâche honorable qu'il s'est imposée. Par ses soins une exposition d'objets d'arts sera ouverte, à partir du 16 de ce mois, au salon de M. Kerkx, ferblantier, Grande-Place, à Bruxelles. Un appel est adressé à la générosité des dames. Les moins d'ons seront reçus avec reconnaissance, pendant toute la durée du mois, au local même, tous les jours, de 11 à 2 heures. Les commissaires délivreront les récépissés des dépôts. Au 15 février, l'exposition sera fermée et les articles vendus ou mis en loterie pour le compte des réfugiés.

Plusieurs dames de Bruxelles ont offert de seconder les membres du comité central pour l'arrangement de cette exposition qui sera, sans aucun doute, des plus brillantes.

On compte sur le concours des dames de Gand qui toujours, se sont distinguées par la générosité de leurs sentimens,

Les artistes aussi ne resteront pas indifférens à ces actes d'humanité.

Les personnes qui auraient des tableaux, antiquités ou curiosités quelconques de grand prix, susceptibles d'attirer la foule et d'augmenter ainsi les collectes, rendront un véritable service à l'entreprise, en adressant ces objets seulement pour l'exhibition. Ils seront rendus aux propriétaires respectifs aussitôt après la fermeture du salon. (Art. comm.)

— Dans le budget général de la France, pour 1835, qui, ainsi que nous l'avons dit, se présente avec un déficit, de 70 à 80 millions de francs, le budget de la guerre figurera pour la somme de francs 246,863,010 ; l'armée active sera portée à 316,409 hommes et à 65,445 chevaux. Le budget de la guerre de 1834 avait été fixé à fr. 220,311,247. L'augmentation est donc de fr. 26,551,768. On demande, en outre, pour l'entretien de 25,370 hommes soldés qui feraient partie de l'armée de réserve fr. 10,586,000. L'effectif total de l'armée serait ainsi porté à 341,779 hommes et à 65,445 chevaux. L'augmentation de dépense pour le budget de la guerre serait en total de fr. 37,137,753.

— Les journaux anglais sont remplis des plus désastreuses nouvelles de mer. Deux navires de la compagnie des Indes ont été inscrits sur les registres de Lloyd comme ayant considérablement souffert des derniers coups de vent. Leurs cargaisons sont très endommagées, sinon entièrement perdues. Mais un des événemens de ce genre les plus tristes qu'on ait encore annoncés, c'est le naufrage du *Columbus*, qui allait de New-York à Bremen et s'était arrêté en passant dans un des ports d'Angle-

terre, où il avait déposé le premier exemplaire reçu en Europe du message du président des Etats-Unis. Tout a péri, navire, équipage, et même plusieurs pilotes qu'il avait pris à son bord. En Amérique, le temps n'est pas moins affreux que sur nos côtes. Les gazettes de New-York, du 20 décembre dernier, que les communications par mer ont été fréquemment interrompues. Les rivières étaient débordées, et nombre de ponts avaient été emportés. Pendant plusieurs jours le service des paquebots venant de l'Europe a été suspendu. Plus de 200 mètres de terrain sur le bord de l'Océan, du côté oriental de l'île Bedford, ont été emportés par la force des courans.

— Une correspondance d'Espagne donne sur la modiste de la reine les renseignemens suivans :

« La sénora Thérésita Valtaren ; modiste de la reine d'Espagne et récemment exilée de Madrid, est née en France de parens obscurs. On raconte de cette dame des choses assez curieuses : simple camariste de la reine d'Espagne, c'est elle qui, depuis plusieurs années, dirigeait les destinées du royaume. »

Ferdinand qui avait pour elle une affection toute particulière, ne faisait rien sans la consulter. Son adresse était telle, que, placée entre les deux époux avec des intérêts et des penchans si divers à ménager, elle avait su captiver la confiance de l'un et de l'autre. On croit que Thérésita ne fut point étrangère à la résolution qui fit changer l'ordre de successibilité en Espagne. Depuis, Christine reconnaissante d'un pareil service, l'avait prise pour sa confidente la plus intime, et, dit-on, pour son premier ministre. S'il faut en croire certains rapports, c'est en sa présence que M. Mignet fut admis la première fois devant la reine, et qu'il dut exposer sa mission diplomatique.

« Les plus grands seigneurs de la cour ne dédaignaient pas de se trouver au lever de la favorite. Tant de puissance aurait dû satisfaire l'ambition la plus élevée, cependant, soit caprice de femme, soit perfidie du ministre Zéa qui craignait d'être renvoyé par ses conseils, Thérésita a été accusée de correspondre avec don Carlos, et de vouloir lui rendre le trône qu'elle avait contribué à lui faire perdre. Sur des preuves assez vagues, elle a été exilée de Madrid. Son mari ou son amant, ancien garde-du-corps, qui l'a engagée à conspirer contre sa bienfaitrice, est parti précipitamment pour le Portugal ; d'autres disent qu'il demeure caché à Madrid, et que Thérésita qui a rendu trop de services pour être sacrifiée, pourrait bien avant peu être rappelée. »

On écrit de La Haye, 11 janvier :

« Jeudi soir le ministre des affaires étrangères a expédié un courrier, à ce qu'on croit, chargé des dépêches pour Berlin et Vienne. On dit que le comte Limburg Stirum, secrétaire de légation à Berlin est chargé de les remettre. Il règne en ce moment une activité extraordinaire à ce ministère et on prétend qu'elle est causée par des nouvelles de la conférence.

ELECTIONS MUNICIPALES.

Voici le résultat du scrutin électoral d'hier :

Votans,	680.
MM. Delfosse,	349.
Closset-Wanters,	335.
Hubart-Rodberg,	331.
Ch. Moulant,	325. 15 bull. annulés.
Beyne,	319.

Voici les pièces dont nous avons parlé dans le compte-rendu de la séance du 14 de la régence de Liège :

PROTESTATION DE LA MINORITÉ.

Attendu que, dans la séance précédente, le conseil a décidé, à la majorité de 16 voix contre 1, qu'il n'était pas compétent pour statuer sur l'invitation de surseoir adressée au collège par la députation des états ;

Attendu que, sur la demande de M. Delfosse, il a admis à l'unanimité que cette décision résultait de la compétence du collège des bourgmestre et échevins ;

Attendu que ces faits évidens sont déniés ;

Les soussignés protestent contre toute rédaction du procès-verbal qui serait contraire à la vérité de ces faits.

Signé : Louis Jamme, H. Scronx, B. Bayet, Billy, Dehasse-Comblen, N. J. Delfosse, J. Hubart, J. Lefebvre.

VILLE DE LIÈGE.

Extrait du procès-verbal de la séance publique du conseil de régence du 14 janvier 1834.

Il est huit heures moins un quart du soir ; MM. Jamme, Scronx, Delfosse, Hubart, Billy, Dehasse, Bayet et Lefebvre font une protestation contre la décision relative à la rédaction du procès-verbal de la séance précédente (10 janvier courant), et ils se retirent sans que la séance soit levée.

Les membres restans sont MM. Frankinet, Nagelmackers, Raikem, de Behr, de Laminne, Richard, Burdo, Lombard, de Stockhem, Dewandre et Francoette.

M. Frankinet, échevin, a la présidence. Il met aux voix la question portée à la convocation, savoir : « Y a-t-il lieu, dans l'état actuel des choses, à surseoir au remplacement de M. Dejaer, membre de la régence ? »

La parole est successivement donnée à MM. Nagelmackers, de Behr et Raikem.

Ils pensent qu'il y a lieu d'adopter l'affirmative. L'appel nominal est fait, et cette question est résolue affirmativement à l'unanimité.

En conséquence, le conseil décide qu'il sera surseoir au remplacement de M. Dejaer, en qualité de membre de la régence, et que la présente décision sera de suite mise à exécution, imprimée, publiée et affichée dans la salle de l'assemblée des Electeurs qui se réuniront demain pour le remplacement de MM. Plumier et Defooz, échevins démissionnaires.

Lecture est donnée de la partie du présent procès-verbal qui commence par ces mots : « Il est huit heures moins un quart du soir MM. » et elle est approuvée séance tenante.

Pour le président, absent, l'échevin, FRANKINET.

Le secrétaire, DEMANY.

Liège, le 14 janvier.

Arrêté du collège des bourgmestre et échevins.

Les bourgmestre et échevins ; vu les décisions du conseil de régence, en date des 3 et 14 décembre dernier, par lesquelles le conseil accepte la démission de MM. Plumier, Defooz et Dejaer, et ordonne qu'il sera pourvu à leur remplacement ;

Attendu que ces décisions ont reçu un commencement d'exécution par la convocation des électeurs, pour procéder à la nomination de trois échevins et de trois suppléants ;

Attendu qu'il y a droit acquis pour les électeurs, attendu d'ailleurs que le conseil de régence, en statuant qu'il faut surseoir à une mesure d'exécution déjà commencée, a empiété sur les attributions du collège des bourgmestre et échevins, seul chargé du pouvoir exécutif ; arrêtent :

Il n'y a pas lieu de surseoir au remplacement de M. Dejaer, et il sera procédé à l'élection de trois échevins et trois suppléants

Liège, le 15 janvier 1834.

Les bourgmestre et échevins, Louis Jamme.
Par le collège : Le secrétaire, Demany.

VILLE DE LIÈGE. — Garde Civique.

Les bourgmestre et échevins portent à la connaissance des intéressés, que par arrêté de M. le gouverneur en date du 9 de ce mois les opérations du conseil cantonal de Liège pour la levée de la garde civique de 1834 sont divisées en trois sessions.

Les séances de la première session destinée à l'examen des réclamations :

1^o Des inscrits d'office ;

2^o Des gardes appartenant à des levées précédentes qui ont été ajournés à celle de 1834 ;

3^o Des hommes incorporés réclamant l'exemption comme ayant acquis des droits depuis leur désignation pour le service ou qui ont négligé de les faire valoir en temps utile, sont fixés :

Pour la ville de Liège, *intra muros* :

Les 21, 22, 23, 24 et 25 janvier courant, à neuf heures du matin.

Pour les cantons *extra muros* :

Celui du Nord comprenant la commune de Herstal, les 27 et 28 janvier, à la même heure.

Celui de l'Est comprenant les communes de Jupille, Angleur et Grivegnée, les 29 et 30 janvier idem.

Celui du Sud comprenant les communes de Tilleur et St-Nicolas, le 1^{er} février prochain.

Celui de l'Ouest comprenant les communes d'Ans et Vottem, les 3 et 4 février prochain.

2^e session, destinée à l'examen de réclamations des inscrits de la présente levée. — Les séances auront lieu, savoir :

Pour la ville de Liège, *intra muros* :

Les 5, 6 et 7 février prochain, à 9 heures du matin.

Pour les cantons *extra muros*, à la même heure :

Nord, le 8 février ; Est, le 9 février ; Sud, le 11 février ; et Ouest, le 12 février.

3^e et dernière session, destinée à l'admission des remplaçans et à l'examen des réclamations des gardes sur le sort desquels on n'aura pas statué dans les séances des 1^{re} et 2^e sessions.

Les séances se tiendront :

Pour la ville de Liège, *intra muros* à la fois, les 13, 14, 15, 26 et 27 février, à 9 heures du matin.

Pour les cantons *extra muros* à la fois, les 17, 18 et 28 février, à la même heure.

Le conseil s'assemblera dans une salle de l'hôtel de ville.

A Liège, le 13 janvier 1834.

Les bourgmestre et échevins, Louis JAMME.

Par la régence, le secrétaire DEMANY

VARIÉTÉS. — La bataille de Montereau.

(Extrait de l'ouvrage de M. Alex. Dumas, intitulé : *Impressions de Voyages.*)

Dans la soirée du 17 février 1814, les habitans de Montereau avaient vu s'entasser dans leur villes prendre position sur la hauteur qui la domine, et s'étendre dans les plaines qui l'environnent, des masses de Wurtembergeois si pressées qu'ils ne pouvaient calculer le nombre. Ces hommes regrettaient amèrement de n'être que l'arrière-garde de la triple armée qui poursuivait Napoléon vaincu et les quinze mille hommes qui l'entouraient encore, dernier débris qui lui servait plutôt d'escorte que de défense, et chacun d'eux, fixant ses yeux avides sur le cours de la Seine qui fuit vers la capitale, répétait ce cri que nous avons entendu tout enfans, et que cependant nous croyons entendre encore, tant il avait une expression funeste dans des bouches étrangères : *Paris ! Paris !*

Toute la journée cependant, de Mormant à Provins, le canon avait grondé ; mais l'ennemi insoucieux y avait fait attention à peine : c'était sans doute quelque général perdu qui, acculé comme un sanglier aux abois, tenait encore tête aux Russes. En effet, qu'avait-on à craindre ? Napoléon le vainqueur était en fuite à son tour ; Napoléon était à dix-huit lieues de Montereau, avec ses quinze mille hommes harassés qui ne devaient plus avoir de forces que pour regagner la capitale.

La nuit vint.

Le lendemain, le canon se fait entendre, mais de plus près que la veille : d'instant en instant chaque cri de cette grande voix des batailles tonne plus haut. Les Wurtembergeois se réveillent, ils écoutent : le canon n'est plus qu'à deux lieues de Montereau ; le cri aux armes ! court partout avec son mouvement électrique ; les tambours battent, les clairons sonnent, les chevaux des aides-de-camp battent le pavé de leur quatre pieds de fer : l'ennemi est en bataille.

Tout-à-coup par la route de Nogent, débouchent des masses en désordre, elles sont poursuivies de si près que le feu de notre canon les brûle, que le souffle de nos chevaux mouille leurs épaules : ce sont les Russes qui, la veille au matin, formaient l'avant-garde de l'armée d'invasion et avaient déjà atteint Fontainebleau.

Dans la nuit du 16 au 17, Napoléon s'est retourné : des charrettes de poste transportent ses soldats ; des chevaux de poste traînent son artillerie ; la cavalerie d'Espagne arrive toute fraîche et les suit au galop. Le 17, au matin, Napoléon et son armée sont en bataille devant Guignes ; ils y trouvent les avant-postes ennemis, les chassent devant eux, atteignent les colonnes russes, les renversent. L'ennemi se replie. De Guignes à Nangis, ce n'est encore qu'une retraite, de Nangis à Nogent, c'est une déroute. Napoléon passe au galop devant le duc de Bellune, lui jette l'ordre de détacher trois mille hommes de son corps d'armée. Qu'a-t-il à faire de quinze mille soldats pour poursuivre vingt-cinq mille Russes ? Bellune ira l'attendre à Montereau : en s'y rendant en ligne droite, il n'a que six lieues à faire ; Napoléon y sera le lendemain, lui ; et par le cercle qu'il lui faut parcourir, il en aura fait dix-sept.

Bellune détache trois mille hommes, se met à leur tête, s'égaré, met dix heures à faire six lieues, et en arrivant à Montereau trouve la ville occupée, depuis deux heures, par les Wurtembergeois.

Cependant Napoléon balaie l'ennemi comme l'ouragan la poussière, le dépasse, et se retournant aussitôt, le refoule sur Montereau, où Bellune et ses trois mille hommes doivent l'attendre. Cette cavalerie qui hennit, c'est la sienne ; ces canons qui sonnent, ce sont les siens ; cet homme qui, au milieu de la poudre, du bruit et du feu, apparaît aux premiers rangs des vainqueurs, chassant vingt-cinq mille hommes avec sa cravache, c'est lui, c'est Napoléon !

Russes et Wurtembergeois se sont reconnus : les fuyards s'adossent à un corps d'armée de troupes fraîches. Où Napoléon croit trouver trois mille Français, et prendre les Russes entre deux feux, il rencontre dix mille ennemis et heurte un mur de baïonnettes ; de la hauteur de Surville, où devait flotter le drapeau tricolore, dix-huit pièces de canon s'apprentent à le fondroyer.

La garde reçoit l'ordre d'enlever le plateau de Surville, elle s'élance au pas de course ; après la troisième décharge, les artilleurs Wurtembergeois sont tués sur leurs pièces : le plateau est à nous.

Cependant les canons que l'ennemi a eu le temps d'enclouer ne peuvent pas servir. On traîne à bras l'artillerie de la garde ; Napoléon la dirige, la place, la pointe ; la montagne s'allume comme un volcan ; la mitraille enlève des rangs entiers de Wurtembergeois et de Russes ; les boulets ennemis répondent sifflent et ricochent sur le plateau ; Napoléon est au milieu d'un ouragan de fer. On veut le forcer de se retirer ; — Laissez, laissez, mes amis, dit-il en se cramponnant à un affût ; le boulet qui doit me tuer n'est pas encore fondu. — En sentant la poudre de si près, l'empereur a disparu ; le lieutenant d'artillerie s'est remis à l'œuvre. — Allons, Bonaparte, sauve Napoléon !

Protégées par le feu de cette redoutable artillerie, dont l'œil de Napoléon semble conduire chaque boulet, diriger chaque mitraille, les gardes nationales bretonnes s'emparent à la baïonnette du faubourg de Melun, tandis que du côté de Fossard le général Pajol pénètre avec sa cavalerie jusqu'à l'entrée du pont ; là, ils trouvent les Russes et Wurtembergeois tellement entassés, que ce ne sont plus les baïonnettes ennemies, mais les corps mêmes des hommes qui les empêchent d'avancer, il faut se faire, avec le sabre, un chemin dans cette foule, comme avec la hache dans une forêt trop pressée. Alors Napoléon ramène tout le feu de son artillerie sur un seul point ; ses boulets enfilent la longue ligne du pont ; chacun d'eux enlève des rangs entiers d'hommes dans cette masse qu'ils labourent comme la charrue un champ ; et cependant l'ennemi se trouve encore trop pressé, il étouffe entre les parapets ; le pont débordé ; en un instant la Seine et l'Yonne sont couvertes d'hommes et rouges de sang.

Cette boucherie dura quatre heures.

« Et maintenant, dit Napoléon lassé, en s'asseyant sur l'affût d'un canon, je suis plus près de Vienne qu'ils ne le sont de Paris. »

Puis il laissa tomber sa tête entre ses mains, resta dix minutes absorbé dans la pensée de ses anciennes victoires et dans l'espérance de ses victoires nouvelles.

Quand il releva le front, il avait devant lui un aide-de-camp qui venait lui annoncer que Soissons, cette poterne de Paris, s'était ouverte, et que l'ennemi n'était plus qu'à dix lieues de sa capitale.

Il écouta ces nouvelles comme choses que, depuis deux ans, l'impéritie ou la trahison de ses généraux l'avait habitué à entendre : pas un muscle de son visage ne bougea, et nul de ceux qui l'entouraient ne put dire qu'il avait surpris une trace d'émotion sur la figure de ce joueur sublime, qui venait de perdre le monde.

Il fit signe qu'on lui amenât son cheval ; puis, indiquant du doigt la route de Fontainebleau, il ne dit que ces seules paroles : — Allons, messieurs, en route. — Et cet homme de fer partit impassible, comme si toute fatigue devait s'évanouir sur son corps, et toute douleur sur son âme.

Sur toutes les maisons qui font face au plateau de Surville, on reconnaît la trace des boulets de Napoléon.

ÉTAT CIVIL DE LIEGE d' 14 janvier.

Naissances : 3 garçons, 4 filles.

Décès : 1 garçon, 1 fille; 2 hommes, 3 femmes; savoir : Lambert Soleil, âgé de 77 ans, fabricant, rue Grande-Bèche, veuve d'Anne Maria Beausens. — Franc. Nicolas Jacques Dominique Dethier, âgé de 23 ans, élève en médecine, rue du Pont, célibataire. — Marie Agnès Jacquet, âgée de 99 ans, couturière, Pont St. Nicolas, veuve de Pierre F. Dehousse. — Cecile Petit, âgée de 70 ans, journalière, en Pourceaurne, veuve de Pierre Péré. — Marie Jos. Alexandre, âgée de 66 ans, à Herstal, veuve de Pierre Jos. Hub. Renardy.

THÉÂTRE ROYAL DE LIEGE

Aujourd'hui jeudi 16 janvier, abonnement courant, *Joseph*, opéra en 3 actes, musique de Méhul; précédé par la *Marraine*, vaudeville en un acte. Mlle. Aglaée Garnier, engagée pour remplacer Mlle. Anaïs Henry, remplira le rôle de Mme. de Neris. On commencera par *Frontin-Mari-Garçon*, vaudeville en un acte.

ANNONCES ET AVIS DIVERS.

SOCIÉTÉ DE REDOUTES.

La 6^e redoute aura lieu mercredi 22 courant.

Une NOURRICE, récemment accouchée, munie de bons certificats, peut se présenter place St Lambert, n° 2. Au même n° on DEMANDE une benne SERVANTE. 438

AU POINT DE VUE,

SUR LES ESCALIERS DE ST.-PIERRE, N° 18.

J. VAN ROOMENBURG a l'honneur d'informer MM. les amateurs qu'il vient de recevoir à l'instant de Paris une quantité d'articles de NOUVEAUTÉS pour ÉTRENNES, consistant en nécessaires pour hommes et femmes; quantité d'articles de nouveautés en fer de Berlin, boîtes à thé garnies en porcelaine, nouveau modèle, caves à odeur, flacons de cheminée, enciers en bronze et porcelaine, flacons de poche émaillés or et autres de tous genres, bonbonnières idem, porte-montres, boîtes à tabacs, étuis et porte-cigares, pipes et tuyaux de pipes, diverses cannes, cravaches, épérons, ra-soirs, canifs, couteaux de table et autres, quantité de tabatières nouvelles à calendriers pour 1834 et à calendriers perpétuels; jeux de domino, loto, damiers, de nain jaune et autres jeux de sociétés. Il continue de tenir les parfumeries superflines des principales maisons de Paris, la véritable EAU DE COLOGNE, et l'OPTIQUE en tous genres. Enfin son MAGASIN, qui est distribué comme un bazar de Paris, offrira aux personnes qui daigneront l'honorer de leur confiance, tous les avantages désirables. 33

HUITRES anglaises, chez PARFONDRIY, derr. l'Hôtel de Ville

HUITRES anglaises, chez TART, derrière l'Hôtel-de-Ville

HUITRES anglaises, chez ANDRIEN fils, rue Souverain-Pont

Cabilloux et Rivets, chez ANDRIEN fils, rue Souverain-Pont

Cabilloux, Rivets et Sorets, chez PERET, rue Ste-Ursule.

POISSONS de MER très frais, au Morianne, rue du Stockis.

() **FORGES DE DIEUPART.**

Adjudication définitive au plus offrant.

Le mardi 21 janvier 1834, à 9 heures du matin, l'union des créanciers de la faillite de feu Hubert Joseph Jacob, vivant négociant à Waha, de concert avec les enfans de feu M. Lambert Lejeune, vivant propriétaire à Hamoir, et M. Joseph Libert, maître de FORGES à Chanabe, exposeront en VENTE définitive aux enchères publiques, par le ministère de M^e BERTRAND, notaire à Liège, et par devant M. le juge de paix des cantons Sud et Ouest de la ville de Liège, en son bureau rue Saint-Jean, les Forges et Fourneaux de Dieupart, avec les jardins, prés et terres en dépendant et y attenants.

1^{er} Lot. — Une maison de maître, composée de 6 pièces au rez de chaussée, quatre au premier étage, six au second; caves et greniers, haut fourneaux, forges avec 2 affineries, chaufferie, ateliers de mouleur et de charon, bocard, lavoir, biez, vantellerie, bucher, hangars, loges de forgerons orge de maréchal, écuries, étables, fenil, magasins et autres bâtimens, et 3 bonniers 44 perches 60 aunes de jardins et prés, le tout ne formant qu'un ensemble et joignant à la rivière de l'Emblève.

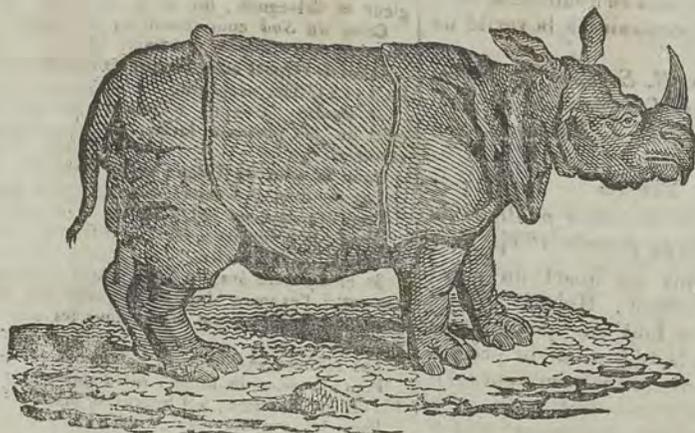
2^e Lot. — Une pièce de terre et pâture, contenant 19 perches 80 aunes, située aux chemins de Xhennemont et de Dieupart.

3^e Lot. — Un pré nommé le Pré du Roi, contenant 2 bonniers 92 perches 69 aunes, situé à Dieupart, joignant au biez desdites forges au chemin de Dieupart à Sougné et à M. Grisard.

4^e Lot. — Un pré nommé l'Île Madelaine, divisé en deux, rontenant un bonnier 47 perches 25 aunes, plus un terrain inculte nommé Gravier de Sougné

Ces immeubles sont situés à Dieupart, commune d'Ay-waille, à 4 lieues de la ville de Liège, ils seront adjugés au plus offrant et dernier enchérisseur, la première enchère sur chacun des lots, servira de mise à prix.

S'adresser audit M^e BERTRAND, notaire, pour connaître les conditions de cette adjudication.



LA MOSAÏQUE

OU LE LIVRE DE TOUT LE MONDE ET DE TOUS LES PAYS.

CONDITIONS.

Chaque livraison d'une feuille in-4^o, imprimée sur beau papier, est ornée de 4, 5 et 6 jolies figures gravées sur cuivre et dessinées par les plus célèbres artistes.

Il paraît, à dater du 5 octobre 1833, une livraison tous les samedis, ou 4 livraisons par mois.

Les 52 livraisons de chaque année formeront un volume in-4^o de 416 pages renfermant environ 250 figures.

ABONNEMENT.

Livraisons timbrées envoyées séparément.

Pour Bruxelles, 8 fr. 50 c. (à domicile).
Pour la province, 40 fr. (franco par la poste).

Livraisons non timbrées envoyées réunies une fois par mois.

Pour Bruxelles, 5 fr. 50 c. (à domicile).
Pour la province, 6 fr. (franco par la poste).

L'abonnement se paie d'avance à la réception du premier cahier. On ne reçoit point d'abonnement pour moins d'une année. Toutes les lettres de demandes, réclamations, changemens de domicile ou autres, doivent être affranchies, ainsi que les envois d'argent.

On souscrit : au bureau principal, rue de l'Évêque, n° 40, en face de la poste aux lettres; chez tous les libraires de Bruxelles et des provinces, MM. les directeurs des postes, et dans les cabinets de lecture. 400

() Le trente janvier 1834, à dix heures, il sera VENDU à l'enchère, en l'étude et par le ministère du notaire DUSART, une grande et bonne MAISON, sise rue des Ravets, n° 390, réparée à neuf, elle contient au rez-de-chaussé un vaste salon, pièce à manger, une autre bonne pièce, cuisine, lavoir et un grand atelier bien éclairé, pouvant servir à tous genres d'industrie, au premier, quatre appartemens à coucher, avec alcove et cabinets. Elle réunit également de beaux souterrains sous toute l'étendue des bâtimens, de vastes greniers, deux cours, remise et écurie. Elle serait facilement divisée en deux habitations indépendantes. On peut la voir tous les jours depuis deux jusqu'à quatre heures de relevée, et s'adresser, pour les conditions, chez ledit notaire.

Mercredi 22 janvier 1834, deux heures de relevée, par devant M. le juge de paix des quartiers du Nord et de l'Est de la ville de Liège, en son bureau rue Neuve, derrière le Palais, il sera procédé, par le ministère de M^e RENOZ, notaire à Liège, à la VENTE aux enchères :

1^o De 6 ACTIONS dans la houillère du Val-Benoît.

2^o De 10 ACTIONS dans la houillère de la Hufnal, à Herstal.

3^o D'une RENTE annuelle et perpétuelle de 10 fl. 13 s. 2 l., due par les enfans Ernous, de Hermalle.

Le tout dépendant des successions de M. et Mme. Corbesier.

S'adresser, pour les conditions de la vente, à M. le juge de paix susdit, et à M^e RENOZ, notaire, rue d'Amay n° 653.

MAGASIN PITTORESQUE.

Cet ouvrage paraît par livraison de 8 pages, très-grand in-8 sur beau papier 52 LIVRAISONS PAR AN, un cahier de 41^o raisons par mois : 12 cahiers formeront un volume qui contiendra au moins 250 gravures, dessinées et gravées par les meilleurs artistes, et accompagnées du texte rédigé par une société des gens de lettres de tous les pays.

Par la grandeur du format et le genre de caractères employé pour le texte, chaque volume aura la valeur de 10 volumes in-8 ordinaire.

Prix : 5 fr. 20 c. par an, pris au bureau du *Politique*.

LA SANTÉ.

Journal populaire de médecine, paraissant une fois par mois, par collection de quatre feuilles qui sont envoyées aux abonnés au fur et à mesure qu'elles paraissent. Ce journal se fait uniquement pour le peuple, afin de lui apprendre les moyens de conserver la santé. Il saura maintenant quels sont les alimens, les vêtemens ou les habitudes nuisibles pendant les épidémies, les différentes saisons, les lieux qu'il habite, etc. Ce journal, pendant le choléra et la grippe, eût rendu d'immenses services, car il eût appris au peuple à éviter tout ce qui pouvait appeler sur lui ces maladies, et à connaître les premiers remèdes à employer une fois qu'il en était atteint.

On s'abonne rue Feydeau, n° 4.

Prix par an, 6 francs pour Paris, et 7 frs. 50 c. pour la province.

A Liège, au bureau de cette Feuille.

UN OUVRIER TYPOGRAPHE, peut se présenter au bureau de cette feuille.

COMMERCE.

Fonds anglais du 11 janvier. — Consol., 89 7/8 0/0. — Fonds belges, 96 1/2. — Fonds hollandais 49 7/8.

Bourse de Paris, du 13 janv. — Rentes, 5 p. 101. 60 fin cour., 104 70 — Rentes, 3 p. 75 45, fin courant, 75 75 — Actions de la banque, 1705 00 — Emprunt de la ville de Paris, 1140 00. — Rente de Naples, 90 90; fin courant, 91 00. — Empr. Guebhard, 79 0/0; fin courant, 00 — Rente perpétuelle, 5 p. 59 1/8; fin courant, 59 1/2; 3 p. 36 1/2; fin cour. 37 0/0; différée, 00 0/0 — Cortès, 18 1/4. — Portugais, 57 1/2. — d'Haïti, 275. — Grec, 000 00 — Empr. belge, 96 1/2; fin courant 97 0/0. — Empr. romain, 91 3/4, fin courant, 00 0/0. — Empr. de la ville de Bruxelles, 000.

Bourse d'Amsterdam, du 13 janv. Dette active, 49 7/8 0/0 — Dito, 94 13/16. — Bill. de change, 22 3/16. Oblig. du Syndicat, 88 3/8 — Dito, 74 1/2. — Rente des dom., 010 0/00. Act. de la Société de commerce, 98 3/16 — Rente française, 00 0/0. — Dito de 1833, 010. — Obl. russe Hop. et Cr., 102 0/0 0/0. Dito de 1828, 102 0/0 — Inscript. russes, 68 1/8 000. — Empr. russe 1831, 93 1/4 000. — Rente perp. d'Esp. 60 3/16 — Dito 00 00/00. — Dette diff. d'Esp., 11 7/8 0. — Obl. mét. Autriche, 94 0/0 — Lots chez Gollals, 00 0/0. — Cert. Naples falc., 00 0/0. — Oblig. Danoises, 00 0/0. — Oblig. du Brésil, 68 1/4. — Cortès, 00 0/0. — Dito Grec, 00 0/0 — Lots de Pologne, 113 0/0.

Bourse d'Anvers, du 15 janvier.

Changes.	à courts jours.	à deux mois.	à trois mois.
Amsterdam.	38 1/2 p.		
Londres.	12 02 1/2	P 11 95	
Paris.	47 1/4	A 47	P 46 7/8
Francfort.	36 1/4	A 36 1/8	36 P
Hambourg.	35 5/8	35 7/16	35 5/16 P
Escompte 4 0/0 1/2.			

Effets publics. Belgique Dette active, 101 1/2 00. Id. diff. 41 0/0 A. — Oblig. de l'entr., 0 00. — Empr. de 48 mill., 94 7/8 00 0/0. Id. de 12 mill., 0/0. Id. de 24 mill., 0 0/0. — Hollande. Dette active, 2 1/2, 000 0/00 0/0. Id. différée, 00. Oblig. synd., 0 0/0. — Rent. remb., 2 1/2, 88 A 95 P 0 0. — Espagne. Guebbs., 00 0/0. Id. perp. Paris, 5 p. c. 38 P 0/0 0/0. Id. perp. Amst., 56 1/2 8 1/2 7 1/2 A. Idem dette différée, 11 1/8 1/4 P.

MARCHANDISES. — Ventes par contrat privé :

500 balles café Batavia, prix inconnu.
50 caisses sucre Havane blanc, prix inconnu.
50 caisses sucres Havane blond, à fl. 16 1/2 ent.

Bourse de Bruxelles, du 15 janv. — Belgique. Dette active, 50 0/0 P. Empr. 24 mill., 94 3/4 0. — Hollande. Dette active, 49 1/4 0. — Espagne Gueb., 00 0/0 P. Perpétuelle Anvers, 4 p. 1/2, 46 0/0 P. Id. Amst. 5 p. 1/2, 59 0/0 P. Id. Paris, 3 p. 1/2, 39 0/0 P. Cortès à Lond., 18 00. Dette dif., 11 0/0 A.

H. Lignac, impr. du Journal, rue du Pot-d'Or, n° 622, à Liège